

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : « Formation C.S.E pour les entreprises de moins de 50 salariés »

NIVEAU : Débutant

DUREE : 2 journées = 14 heures

LIEU : Sur site et / ou Dans nos locaux

PUBLIC : Membres du CSE de moins de 50 salariés.

EFFECTIF : De 3 à 9 personnes maximum

PRE-REQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

TYPE D'ACTION : Acquisition des connaissances
 Perfectionnement

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Connaître précisément les droits et obligations du CSE de moins de 50 salariés
- Exercer pleinement ses attributions
- Assister efficacement les salariés

CONTENU DE LA FORMATION :

1ère journée

1. Mise en place du CSE
 - Procédure électorale
 - Nombre de membres, heures de délégations, durée des mandats, cumul
2. Maîtriser les missions générales du CSE
 - Distinguer au quotidien les réclamations des revendications.
 - Savoir intervenir auprès de l'inspection du travail
 - Le droit d'alerte
 - Les domaines d'intervention réservés
 - Recourir à un expert
 - Impact des ordonnances MACRON par rapport aux anciens DP
3. Exercice du mandat
 - Le local et l'affichage
 - La durée et le cumul des mandats
 - Les règles de remplacement du titulaire.
 - Les crédits d'heures.
 - La liberté de déplacement et de prise de contact.
 - L'accès aux informations, registres.
 - Le statut protecteur.

4. Les réunions avec l'employeur
Les participants et invités
Date et convocation des réunions
Les questions autorisées dans le cadre d'un CSE moins de 50 salariés

2ème journée :

5. Savoir communiquer avec les salariés
Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum... : limites, permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter
6. Protection des membres de CSE de moins de 50 salariés
Statut protecteur du CSE: étendue et limites
Délict d'entrave
7. Organisation de la santé-sécurité au sein du CSE de moins de 50
Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable QSE...)
Savoir entretenir des relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT, Médecin du travail...
La responsabilité civile et pénale de l'employeur
Les risques liés à l'activité physique (TMS, bruit, électricité...)
Notion de faute inexcusable : évolution jurisprudentielle
L'évaluation des risques professionnels : obligations de l'employeur
La notion de danger grave et imminent : droit d'alerte et de retrait
Atteinte à la santé publique et à l'environnement
8. Les enquêtes accidents
Quand et comment procéder à une enquête ?
Constituer une délégation et recueillir les faits
S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes, cas particuliers, des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'aller retour « théorie pratique » est la modalité choisie.

SANCTION DU STAGE : Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

- Evaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation
- Evaluation pédagogique pour valider les compétences acquises : évaluations formatives
- Contrôle des connaissances à travers un questionnaire

MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.

* **DANS LES DEUX CAS :** Un programme de formation détaillé ainsi qu'un support de cours sont remis aux stagiaires et/ou transmis par courriel